

Image not found or type unknown



Paieement contrat edf, saur...

Par **vanessam**, le **03/08/2010** à **12:15**

Bonjour,
J'explique la situation:
Avec mon ancien conjoint nous avons achetés une maison. Nous nous sommes séparés depuis le mois de mars. Je continue toujours a payer la moitié du loyer de la maison et la moitié des factures. Etant donné que je ne vis plus dans la maison je suis toujours redevable de la moitié du loyer car c'est une maison que nous avons achetés à 2, par contre les factures EDF, saur... suis-je obligée de payer la moitié puisque je ne vis plus dans cette maison et que les contrats sont à son nom à lui ?????????
Si la situation ne vous parait pas très claire n'hésitez pas à me poser des questions et merci pour d'éventuelles réponses.